

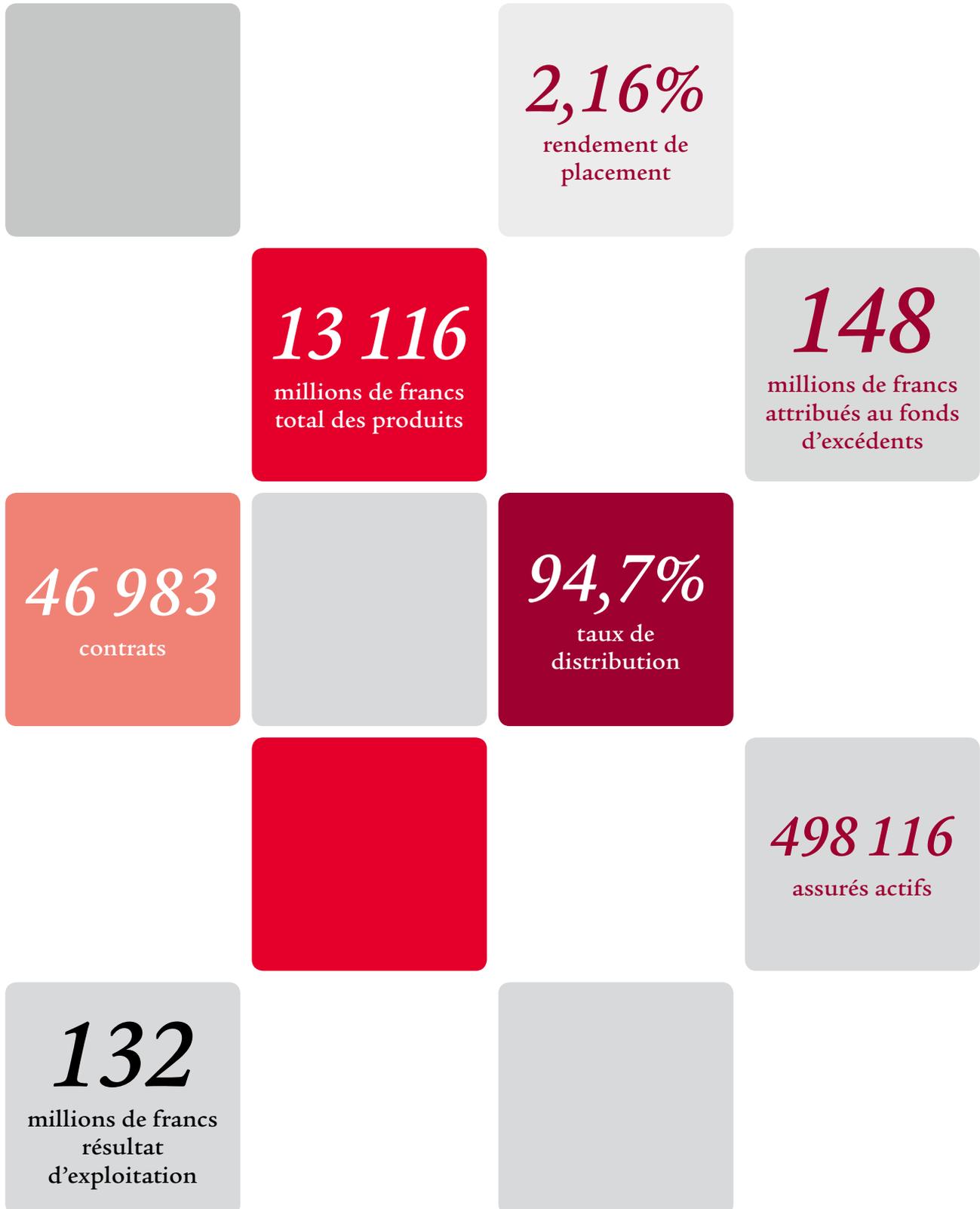
Compte d'exploitation 2019

Index

Swiss Life compte d'exploitation 2019 en bref	3
Editorial	4
Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse	6
<i>Composition de la prime d'épargne</i>	7
<i>Composition des prestations d'assurance</i>	8
<i>Répartition des revenus des placements</i>	8
<i>Méthode de comptabilisation</i>	9
<i>Justification du respect de la quote-part minimum</i>	9
<i>Affaires collectives soumises à la quote-part minimum</i>	10
<i>Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum</i>	11
<i>Résumé</i>	12
Provisions techniques	12
<i>Fonds d'excédents</i>	13
<i>Provisions de renchérissement</i>	13
<i>Valeurs comptables – Passifs</i>	14
<i>Autres chiffres clés</i>	14
Contexte des placements: données portant sur l'année 2019	15
<i>Données relatives à la politique de placement de Swiss Life</i>	15
<i>Détails du portefeuille de placements</i>	16
Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance	17
<i>Valeurs comptables – Actifs</i>	17
<i>Frais de gestion de la fortune</i>	18
Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation	19

Swiss Life

Compte d'exploitation 2019 en bref



Editorial

Chère lectrice, Cher lecteur,

L'exercice écoulé aura été fructueux pour Swiss Life: tant l'assurance complète que les solutions semi-autonomes ont enregistré une croissance réjouissante. En dépit d'un environnement de marché difficile, toujours marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et des revenus des placements, le bilan a de nouveau été renforcé. La stabilité financière à long terme est ainsi garantie pour nos clients.

Swiss Life propose à ses clients, sous une marque unique, une offre complète en matière de prévoyance professionnelle. Le besoin de sécurité des PME et des grandes entreprises dans la prévoyance professionnelle est toujours aussi élevé. En 2019 Swiss Life a enregistré pour 11 540 millions de francs de recettes de primes. En raison de la réorientation d'un concurrent, Swiss Life a encore renforcé sa position de leader du marché de l'assurance complète tout en concluant des affaires nouvelles rentables de manière sélective. Les frais de gestion ont encore pu être réduits de 4.5% grâce à la mise en œuvre systématique des mesures visant à augmenter l'efficacité. Comme lors des exercices précédents, des provisions techniques supplémentaires ont été constituées, à hauteur de 254 millions de francs. La stabilité financière s'en trouve ainsi encore renforcée et le financement à long terme de la promesse de prestations pour nos assurés, durablement garanti.

La réussite rapide de la réforme LPP 2022 est très importante. La nécessité urgente et impérative d'agir en faveur d'une réforme du deuxième pilier est incontestable. En particulier, Swiss Life soutient expressément l'abaissement du taux de conversion LPP à 6,0% en une fois prévu dans la proposition de réforme du Conseil fédéral, ainsi que l'introduction d'une contribution au financement de la garantie de conversion en rentes. La redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes doit être fortement réduite, mais le niveau de rentes des personnes concernées doit être maintenu. Il incombe à présent au Conseil fédéral et au Parlement d'accorder la plus haute priorité à la réforme et d'adopter un projet susceptible de rallier une majorité.

Durant l'exercice écoulé, un autre thème était au centre de l'attention: le changement climatique. Les gens sont descendus dans les rues, le débat s'est embrasé et les exigences posées à l'économie et à la politique se sont faites de plus en plus pressantes. Cette prise de conscience accrue pour le climat s'est directement traduite dans les résultats des dernières élections fédérales suisses. Ce mouvement s'est également amorcé dans le secteur financier. En matière de protection de l'environnement et du climat, Swiss Life mise notamment sur une activité de placement et une gestion immobilière responsables. Dans le respect des critères ESG, Swiss Life prend en compte, dans toutes les décisions d'investissement, les aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise. En outre, en tant que plus grand propriétaire immobilier privé de Suisse, Swiss Life mise sur des mesures économes en énergie, sur les énergies renouvelables et sur une utilisation responsable des ressources.

Le conseil et suivi clients de grande qualité ainsi que le développement de l'offre restent une priorité pour Swiss Life, afin que nos clients puissent, à l'avenir encore, décider en toute liberté de choix de la solution de prévoyance professionnelle qui convient le mieux à leurs besoins.



A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Hans-Jakob Stabel
Responsable Clientèle Entreprises
Membre du comité de direction

Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse

Produits	2019	2018
Primes émises, brutes	11 540	7 797
Primes d'épargne	10 604	6 917
Primes de risque	710	670
Primes pour frais de gestion	226	210
Produits des placements nets	1 572	1 559
Produits des placements de capitaux direct	2 070	1 960
Résultat des aliénations	356	215
Solde des réévaluations et amortissements	-41	-30
Résultat monétaire	-608	-395
Charges d'intérêts	-6	-6
Produits des placements bruts	1 771	1 744
Frais de gestion de la fortune	-199	-185
Autres produits	6	7
Résultat de la réassurance	-2	-2
Total des produits	13 116	9 361
Charges	2019	2018
Prestations d'assurance	7 998	7 220
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 533	2 398
Prestations individuelles en capital (prestation de libre passage, EPL, divorce, police de libre passage)	3 967	3 645
Valeurs de rachat issues de dissolutions de contrat	1 459	1 137
Charges de traitement des prestations	39	40
Variation des provisions techniques	4 605	1 520
Avoir de vieillesse	3 446	495
Provisions pour futures conversions en rentes	-158	42
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	748	821
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et les rentes pour enfants d'invalidité en cours	69	-30
Réserve mathématique Polices de libre passage	-17	-22
Réserve mathématique Autres couvertures	235	222
Renforcements de réserve mathématique pour réserves mathématiques des rentes et polices de libre passage	300	241
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	-14	1
Réserves pour fluctuations de valeurs et garantie de taux d'intérêt	0	0
Provisions de renchérissement	0	-249
Autres provisions techniques	-4	-1
Frais d'acquisition et de gestion	211	221
Variation du report de primes	0	0
Autres charges	22	14
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	148	245
Résultat d'exploitation	132	141
Total des charges	13 116	9 361

Toutes les données sont en millions de francs



Composition de la prime d'épargne

Composition de la prime d'épargne	2019	2018
Bonifications de vieillesse	2 725	2 442
Apports individuels suite à des entrées en fonction, rachats, versements EPL ou divorces	3 368	3 279
Avoirs de vieillesse apportés lors de reprises de contrats	3 678	477
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants	8	5
Apports pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides	98	23
Apports pour polices de libre passage	727	691
Total des primes d'épargne	10 604	6 917

Toutes les données sont en millions de francs

Composition des prestations d'assurance

Composition des prestations d'assurance par risque	2019	2018
Prestations suite à des départs à la retraite	1 886	1 774
Prestations sous forme de rentes	929	894
Prestations en capital	957	880
Taux de prestations sous forme de rentes	49%	50%
Taux de prestations en capital	51%	50%
Prestations suite à des décès et des invalidités	647	624
Prestations sous forme de rentes	445	432
Prestations en capital	202	192
Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 533	2 398

Toutes les données sont en millions de francs

Répartition des revenus des placements

Répartition des revenus directs des placements	2019	2018
Liquidités	2	-3
Obligations	1 171	1 217
Biens immobiliers	422	397
Hypothèques	102	98
Autres placements	373	251
Produits des placements de capitaux direct	2 070	1 960

Toutes les données sont en millions de francs



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et la LSA (loi sur la surveillance des assurances) ainsi que les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès sous forme de rente, ou des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective

et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie res-

tante des gains sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90,0% des bénéfices au

minimum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2019	2018
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 303	2 112
Processus d'épargne	1 486	1 353
Processus de risque	603	562
Processus de frais	214	197
Somme des dépenses	1 879	1 753
Processus d'épargne	1 268	1 141
Processus de risque	396	398
Processus de frais	215	214
Résultat brut	424	359
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	242	81
Au niveau du processus d'épargne	210	150
Risque de longévité	347	260
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-137	26
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	-136
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque	32	22
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	32	17
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	2	2
Fluctuation de la sinistralité	-2	3
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0	-91
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	62	156
Résultat du compte d'exploitation	120	122
Quote-part de distribution	94,8%	94,2%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2019, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 183 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de dis-

tribution de 94,8%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte de pertes et

profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2019	2018
Somme des éléments relatifs aux revenus	205	327
Processus d'épargne	86	206
Processus de risque	107	108
Processus de frais	12	13
Somme des dépenses	95	194
Processus d'épargne	35	135
Processus de risque	48	45
Processus de frais	12	14
Résultat brut	110	133
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	12	25
Au niveau du processus d'épargne	10	36
Risque de longévité	30	35
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-20	15
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	-14
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque	2	-2
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	4	2
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	0	0
Fluctuation de la sinistralité	-2	-4
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0	-9
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	86	89
Résultat du compte d'exploitation	12	19
Quote-part de distribution	93,8%	94,2%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2019, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 193 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	2 303	205	2 508
<i>Somme des dépenses</i>	1 879	95	1 974
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	242	12	254
Attribution au fonds d'excédents	62	86	148
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	120	12	132
<i>Quote-part de distribution</i>	94,8%	93,8%	94,7%
<i>Fonds d'excédents</i>	267	100	367

*SQPM: soumis à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumis à la quote-part minimum

Provisions techniques

Provisions techniques		Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Avoir de vieillesse	40 806	20 378	20 428
Provisions pour futures conversions en rentes	2 059	1 533	526
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	14 346	6 649	7 697
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides en cours	2 044	1 332	712
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 644		
Réserve mathématique Autres couvertures	3 772		
Renforcements pour réserves mathématiques des rentes	3 356		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	739		
Réserves pour garantie de taux d'intérêt, fluctuations de sinistralité et de valeurs	0		
Autres provisions techniques	126		
Provisions de renchérissement	635		
<i>Total des provisions techniques</i>	<i>71 527</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires, procédant pour cela à l'évaluation des engagements liés aux rentes avec un taux d'intérêt technique de 0,96% (contre 1,18% l'exercice précédent). Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires,

la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela permet à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les excé-

dents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat en début d'année	390
Répartition entre les institutions de prévoyance	-171
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	148
Etat fin 2019	367
dont partie liée	134
dont partie libre	233

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2019 a permis d'attribuer un montant total de 148 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Provisions de renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours

à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat en début d'année	634
Primes de renchérissement, brutes	5
Charges liées aux frais de gestion	-3
Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement	-1
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149 al. 1 let. A OS	0
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	0
Constitution de provisions pour inflation supplémentaires	0
Etat fin 2019	635

Toutes les données sont en millions de francs

Valeurs comptables – Passifs

Total des provisions techniques	71 527
Fonds d'excédents	367
Provision pour primes non acquises	0
Parts d'excédents créditées	147
Autres passifs	4 326
Total du bilan	76 367

Toutes les données sont en millions de francs

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	46 983
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	679 306
Nombre d'assurés actifs	498 116
dont nombre d'assurés dans l'assurance complète	378 733
dont nombre d'autres assurés actifs	119 383
Nombre de bénéficiaires de rentes	83 219
Nombre de polices de libre passage	97 971
Taux de rémunération de la partie obligatoire des avoirs de vieillesse	1,00%
Taux de rémunération de la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse	0,25%
Taux minimal de rémunération LPP (compte témoin)	1,00%
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements liés aux rentes	0,96%
Taux de conversion pour les femmes, régime obligatoire (âge de la retraite: 64 ans) dans l'assurance complète	6,80%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans) dans l'assurance complète	5,25%
Taux de conversion pour les hommes, régime obligatoire (âge de la retraite: 65 ans) dans l'assurance complète	6,80%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans) dans l'assurance complète	5,25%
Taux de conversion minimum selon le régime obligatoire LPP pour les femmes à l'âge de la retraite de 64 ans (compte témoin)	6,80%
Taux de conversion minimum selon le régime obligatoire LPP pour les hommes à l'âge de la retraite de 65 ans (compte témoin)	6,80%

Contexte des placements: données portant sur l'année 2019

Actions

Après des corrections fin 2018, les bourses ont connu un début fulgurant en 2019. La correction du mois de mars consécutive aux données conjoncturelles américaines décevantes a été de courte durée, tout comme le refroidissement intervenu suite à l'escalade du différend commercial en avril. Les baisses de taux de la Banque centrale américaine et, plus tard, de la Banque centrale européenne (BCE) ont donné un nouvel élan aux bourses durant l'été, le DAX étant à la traîne en raison du ralentissement de la conjoncture allemande. Avec +31%, le S&P 500 a clôturé l'année à son plus haut niveau historique. Fin décembre, le SMI est ressorti en hausse de 26%.

Intérêts

Déjà en début d'année 2019, il n'y avait aucune trace de la moindre tentative de revirement des taux à long terme. Après une courte embellie, les rendements ont encore reculé en mai dans un contexte de tensions commerciales, puis de nouveau en juin suite aux réunions de la BCE et de la Fed. Les taux des emprunts d'Etat allemands et suisses ont chuté en négatif et les titres autrichiens ont affiché pour la première fois un rendement négatif. A la mi-août, les rendements ont certes connu une brève hausse, mais ils ont de nouveau reculé dès la mi-septembre en raison de données économiques décevantes. Au niveau mondial, les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs 44 fois au total en termes nets, alors qu'elles les avaient relevés 38 fois en 2018. La nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a poursuivi la politique expansive de Mario Draghi.

Devises

Début 2019, les monnaies considérées comme sûres se sont à nouveau dépréciées grâce à un retour de l'appétit pour le risque. L'inversion de la courbe américaine des taux a toutefois alimenté les craintes de récession, faisant grimper le franc et le yen. En juin, l'euro est tombé à son plus bas face au franc depuis août 2017. La livre sterling a rebondi en juillet, après que le parlement a interdit toute sortie de l'UE sans accord. Elle a subi tous les rebondissements de la saga Brexit. Ces fluctuations se sont soldées par une forte performance en fin d'année. Le dollar s'est déprécié au quatrième trimestre.

Stratégie de placement de Swiss Life

Même dans cet environnement de marché, Swiss Life a poursuivi la stratégie mise en œuvre lors des années précédentes. Dans l'environnement de faiblesse persistante des taux, Swiss Life a investi, outre dans des emprunts obligataires, majoritairement dans des emprunts garantis de premier rang, des créances hypothécaires et des placements en infrastructures. Le portefeuille immobilier a, comme lors des années précédentes, encore été étendu, tout comme la quote-part d'actions. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 2,16 % sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2018: 2,22%). La performance des placements aux valeurs de marché a quant à elle atteint 5,53% (contre 0,32% en 2018).

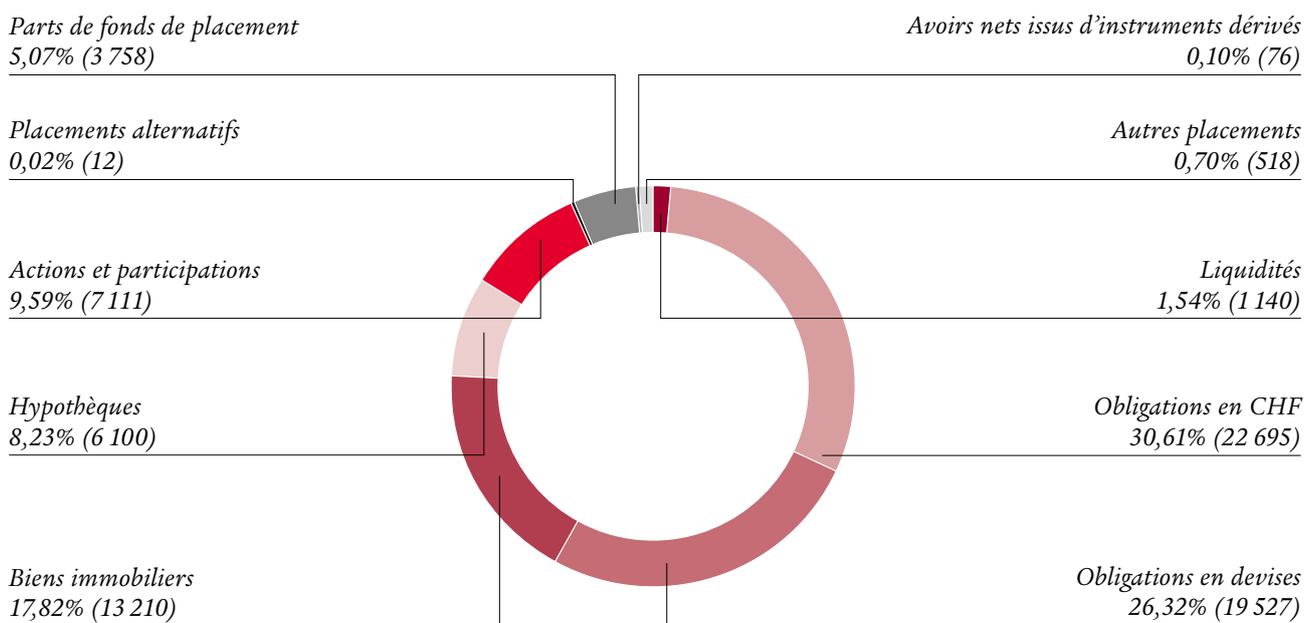
Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

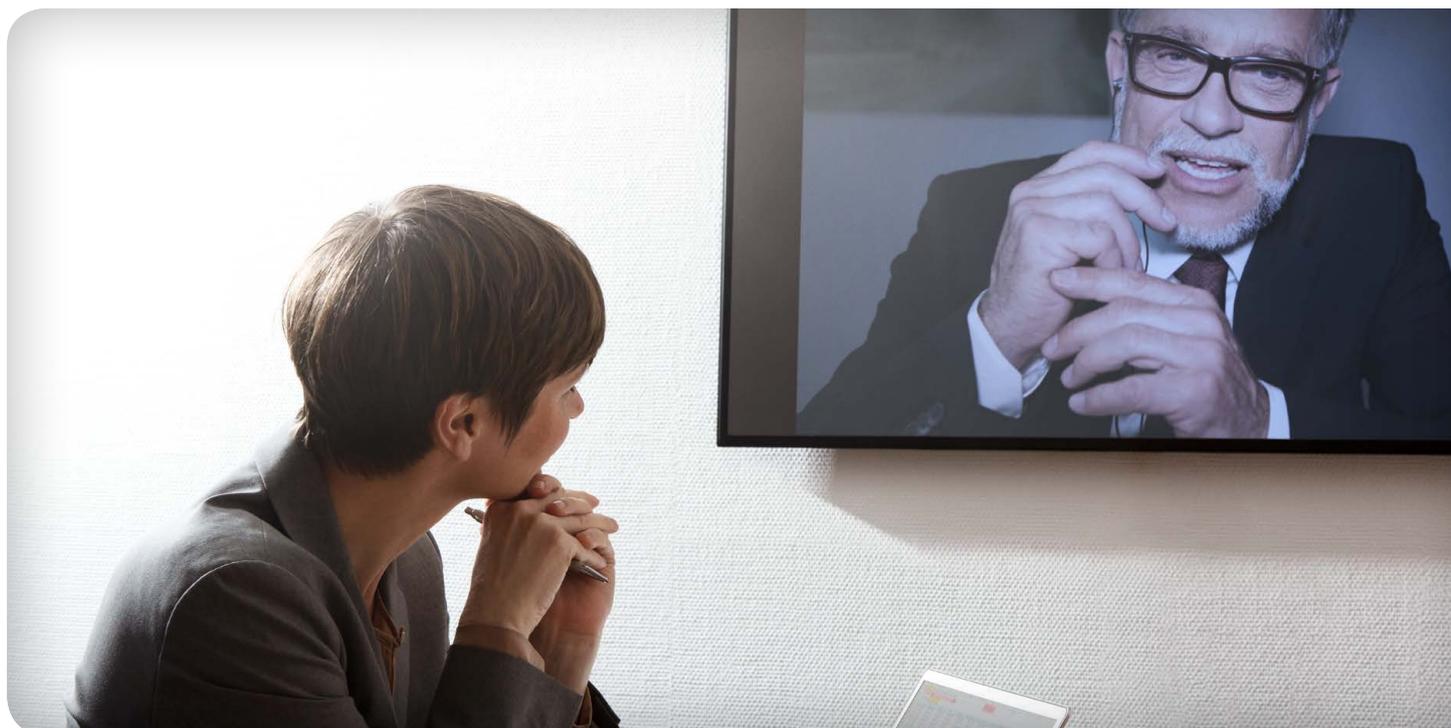
Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit investi en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de

verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détails du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2019 (en % de la valeur comptable).
 Le total s'élève à 74 147 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).





Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché	Quote-part
Portefeuille de placements au début de l'exercice	71 507	79 637	
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	74 147	85 264	100,00%
Placements directs		80 356	94,24%*
Placements collectifs à un et plusieurs niveaux		4 691	5,50%*
Placements non transparents en termes de coûts		217	0,26%*

Toutes les données sont en millions de francs

*Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

Réserves de réévaluation	2019	2018
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	8 130	9 438
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	11 118	8 130
Variation des réserves de réévaluation	2 988	-1 308

Rendement et performance	brut	net
Produit des placements	1 771	1 572
Rendement brut sur les valeurs comptables*	2,43%	2,16%
Performance sur les valeurs de marché**	5,77%	5,53%

Toutes les données sont en millions de francs

*Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

**Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Valeurs comptables – Actifs

Total du portefeuille de placements	74 147
Engagements issus d'instruments dérivés	782
Autres actifs	1 438
Passifs Réassurance	0
Total du bilan	76 367

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes: adminis-

tration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

Frais de gestion de fortune (nets selon le compte d'exploitation Prévoyance professionnelle)	199
Frais de gestion de fortune (bruts selon le modèle de la CHS)	388
Frais TER	295
Placements directs	266
Placements à un et plusieurs niveaux (indicateur de frais)	29
Frais TTC	86
Frais SC	7
Frais activés	-75
Frais d'entretien et de maintenance de biens immobiliers	-114

Toutes les données sont en millions de francs



Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	205	411	220	441
Polices de libre passage	3	34	3	29
Autres	3		3	
Total intermédiaire	211	369	226	332
Bénéficiaires de rentes	39*	465		
Total	250			

*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées par le processus de risque et d'épargne

Représentation des charges d'exploitation en fonction des centres de frais

Frais d'acquisition	60
aux courtiers*	35
au Service externe	25
autres	0
Charges relatives au marketing et à la publicité	5
Autres charges relatives à l'administration générale	146
Frais d'acquisition et de gestion	211
Charges de traitement des prestations	39
Charge d'exploitation partie Réassurance	0
Total net des charges d'exploitation	250

Toutes les données sont en millions de francs

*Commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 211 millions de francs de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation

de l'efficacité, Swiss Life a été en mesure de réduire ses frais de gestion de 221 à 211 millions de francs, soit de 4,5%, par rapport à 2018. Swiss Life s'efforce de réduire encore les charges liées aux frais de gestion.

